



PLAN VÉLO

A N G E R S

2019 - 2025

angers.fr





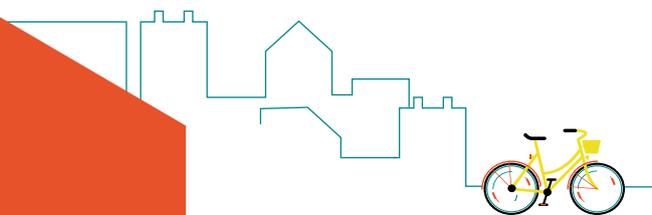
Sommaire

A/ Méthodologie et calendrier.....	p. 5
B/ État des lieux et diagnostic.....	p. 9
C/ Orientations stratégiques.....	p. 19
D/ Plans d'actions.....	p. 23



Christophe BÉCHU

Maire d'Angers



Un Plan vélo aux multiples enjeux

L'intérêt des Angevins pour le vélo va grandissant. L'an passé, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) a classé Angers à la troisième place de son baromètre annuel. Cette distinction n'est pas une fin en soi mais un encouragement à poursuivre nos efforts en matière de déplacements doux.

L'enquête de la FUB a dégagé des points forts, nombreux, mais aussi des pistes d'amélioration qui, pour la plupart, corroborent nos propres constatations et celles des partenaires qui nous ont aidés à bâtir ce Plan vélo, prolongement naturel de la politique en matière de mobilités que conduit la municipalité.

L'élaboration de ce plan d'actions s'est faite, en effet, avec les Conseils de quartier de la Ville et avec les membres de l'association Place au vélo, au cours de réunions instructives grâce aux témoignages et à l'expérience de ceux qui ont fait du vélo un objet du quotidien.

Après le temps de l'échange vient aujourd'hui celui de la mise en forme de notre action. Moyen de transport économe et non polluant, le vélo propose une alternative pertinente à la voiture. C'est aussi une activité physique qui influe positivement sur notre santé et notre bien-être.

Les vertus du vélo sont multiples et ses enjeux sont au carrefour des préoccupations de nos concitoyens, entre social, économie et environnement.

Angers possède déjà de solides infrastructures dédiées au vélo, que nous améliorons chaque année.

À ce jour, notre ville compte 215 km de voies cyclables, le nombre d'arceaux a progressé de 30 % en trois ans pour atteindre 2 600 et plus de 300 box et places de stationnement sécurisées sont répertoriés.

La Ville d'Angers a été la première des grandes agglomérations françaises à instaurer l'Indemnité kilométrique vélo, qui permet le défraiement de ses agents, et c'est chez nous que le Premier ministre est venu annoncer les grandes lignes du Plan vélo national, en septembre 2018.

Ambitieux, ce Plan vélo est à la hauteur des enjeux qu'il nous faut relever d'une même volonté, celle d'améliorer et de développer l'existant tout en inventant le futur.

Il repose sur 4 axes, s'appuie sur 25 actions et prévoit un investissement de 10 M€ sur six ans, que détaille le document que vous avez entre les mains.

L'objectif, nous l'avons fixé : porter la part modale du vélo à 10 % en 2027, soit plus du double par rapport à 2012.

Promouvoir le vélo en accompagnant ses utilisateurs, aménager l'espace public en le partageant, développer l'offre de services, telle est l'ambition de ce Plan vélo, bientôt enrichi par des mesures à l'échelle de la Communauté urbaine et que chaque Angevin pourra s'approprier.





A MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER



L'élaboration du Plan vélo de la Ville d'Angers a commencé en septembre 2017 avec la saisine des Conseils des citoyens de quartier.

Saisine des Conseils des citoyens de quartier

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan vélo, la Ville d'Angers a souhaité saisir les Conseils des citoyens de quartier (CCQ) pour qu'ils puissent émettre leurs avis et leurs propositions en tant qu'usagers de l'espace public, cyclistes ou futurs cyclistes.

Ainsi, chaque CCQ était invité à travailler en trois phases de septembre 2017 à mars 2018 :

- **Phase 1** : À travers la connaissance de leur quartier et leurs usages en termes de déplacements, les membres ont fait des propositions pour privilégier les déplacements à vélo. Ce premier travail devait s'affranchir des aménagements cyclables déjà existants pour imaginer des parcours vélos idéaux.
- **Phase 2** : Les membres du CCQ ont réalisé un diagnostic des aménagements cyclables existants. À partir de cette analyse, ils ont identifié un ou deux itinéraires vélos à réaliser ou à conforter prioritairement.
- **Phase 3** : Les membres du CCQ ont proposé des actions, à l'échelle de leur quartier, pour :
 - développer l'offre de stationnement vélos (arceaux, box individuels...);
 - développer et accompagner l'offre de services aux cyclistes afin de conforter la pratique du vélo ;
 - informer, sensibiliser et éduquer les Angevins à la pratique et à la promotion du vélo auprès de toutes les populations.

À l'issue de ces trois phases de travail, chaque CCQ a remis son travail à la Ville d'Angers, soit l'équivalent de 200 heures de travail, pour ces équipes. Après analyse de toutes les saisines, les élus angevins ont rencontré, en avril 2018, chacun des CCQ pour échanger sur les propositions remises à la Ville d'Angers.

Un document reprenant la synthèse des échanges entre la Ville d'Angers et les CCQ a été rédigé. Il est annexé au Plan vélo de la Ville d'Angers ainsi que les saisines des CCQ.

Dialogue avec l'association Place au vélo

Parallèlement, la Ville d'Angers a souhaité rencontrer et dialoguer avec l'association Place au vélo, association représentant les usagers du vélo sur son territoire.

Ces échanges ont permis de présenter le projet de schéma directeur des infrastructures cyclables de la Ville d'Angers à l'association, qui a pu faire part de ses remarques.

Dans une lettre adressée au maire d'Angers, l'association a formalisé ses attentes pour le futur Plan vélo dont les principales sont :

« La réalisation progressive d'itinéraires structurants et continus ne peut pas relever seulement de la réfection progressive des voiries en fonction de leur état. »

« Il est nécessaire d'élaborer une programmation de la réalisation de ces itinéraires pour les années à venir. Bien sûr, il ne s'agit pas de prévoir la réfection de toutes les chaussées le long de ces itinéraires mais de mettre en œuvre des aménagements, même provisoires, qui assurent la sécurité des cyclistes (peintures, obstacles favorisant le ralentissement des véhicules motorisés...). »

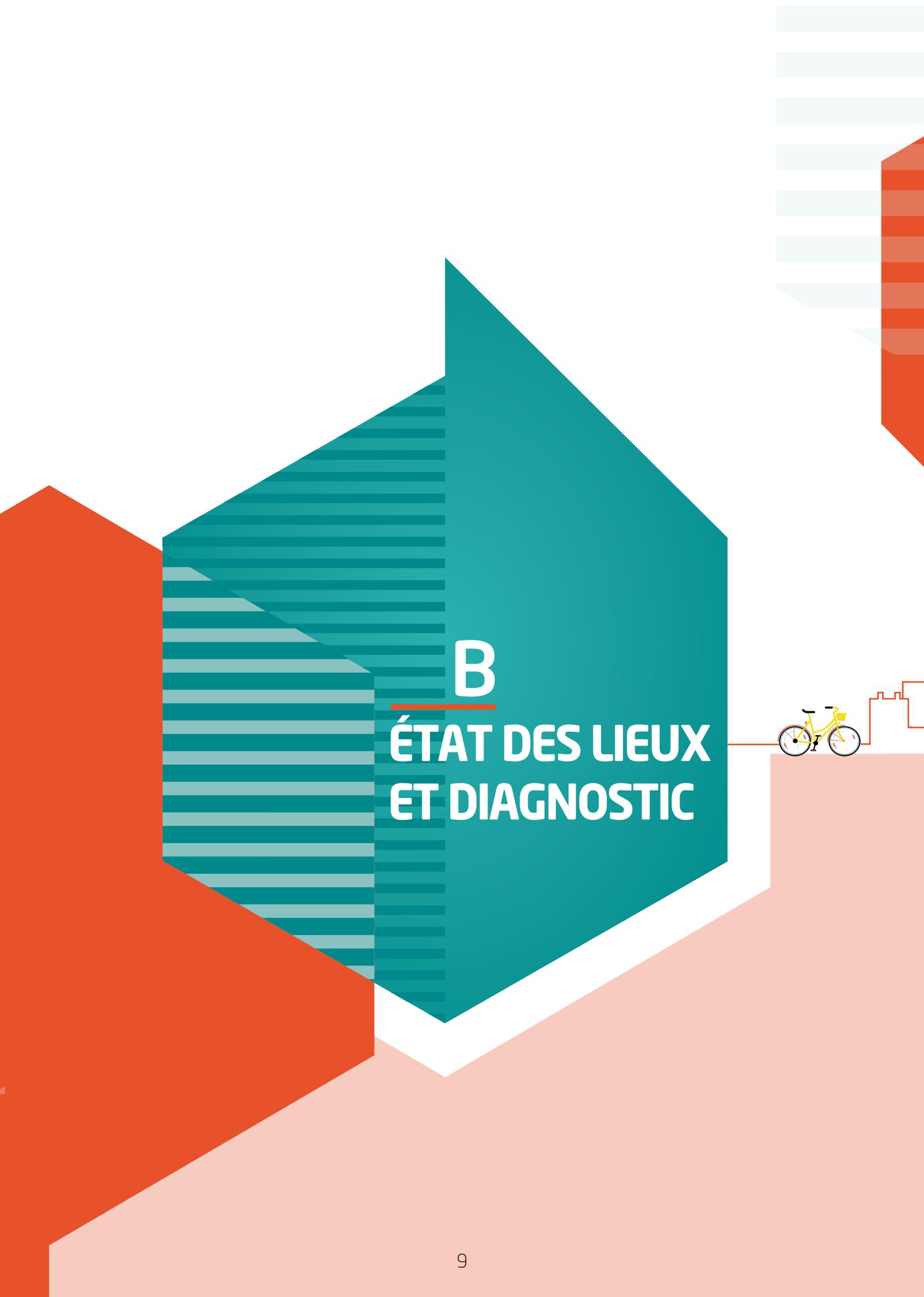
« Le Plan vélo doit comporter des éléments chiffrés tant en nombre (kilométrage, stationnement, heures de formation...) qu'en euros ainsi qu'un calendrier des réalisations. »

« Développer le stationnement sécurisé, créer des lieux de services aux cyclistes, développer l'intermodalité des transports, communiquer et sensibiliser, former les publics les plus fragiles demandant des moyens. »

Comité de pilotage Plan vélo

La validation des grandes étapes de l'élaboration du Plan vélo de la Ville d'Angers a été réalisée au sein du comité de pilotage « Plan vélo » mis en place et présidé personnellement par le maire d'Angers.





B
**ÉTAT DES LIEUX
ET DIAGNOSTIC**



L'état des lieux et le diagnostic de ce Plan vélo s'appuient sur un travail de terrain et sur l'analyse de documents déjà existants dont le diagnostic déplacement du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), l'enquête du baromètre des villes cyclables 2018 menée par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), le numéro « Vies mobiles » sur la pratique du vélo de l'Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA), les propositions du Conseil des citoyens de quartier (CCQ) suite à la saisine Plan vélo, les données du système d'information géographique de la Ville d'Angers, etc.

Tous ces documents sont consultables sur les sites internet de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole ou annexés au Plan vélo.

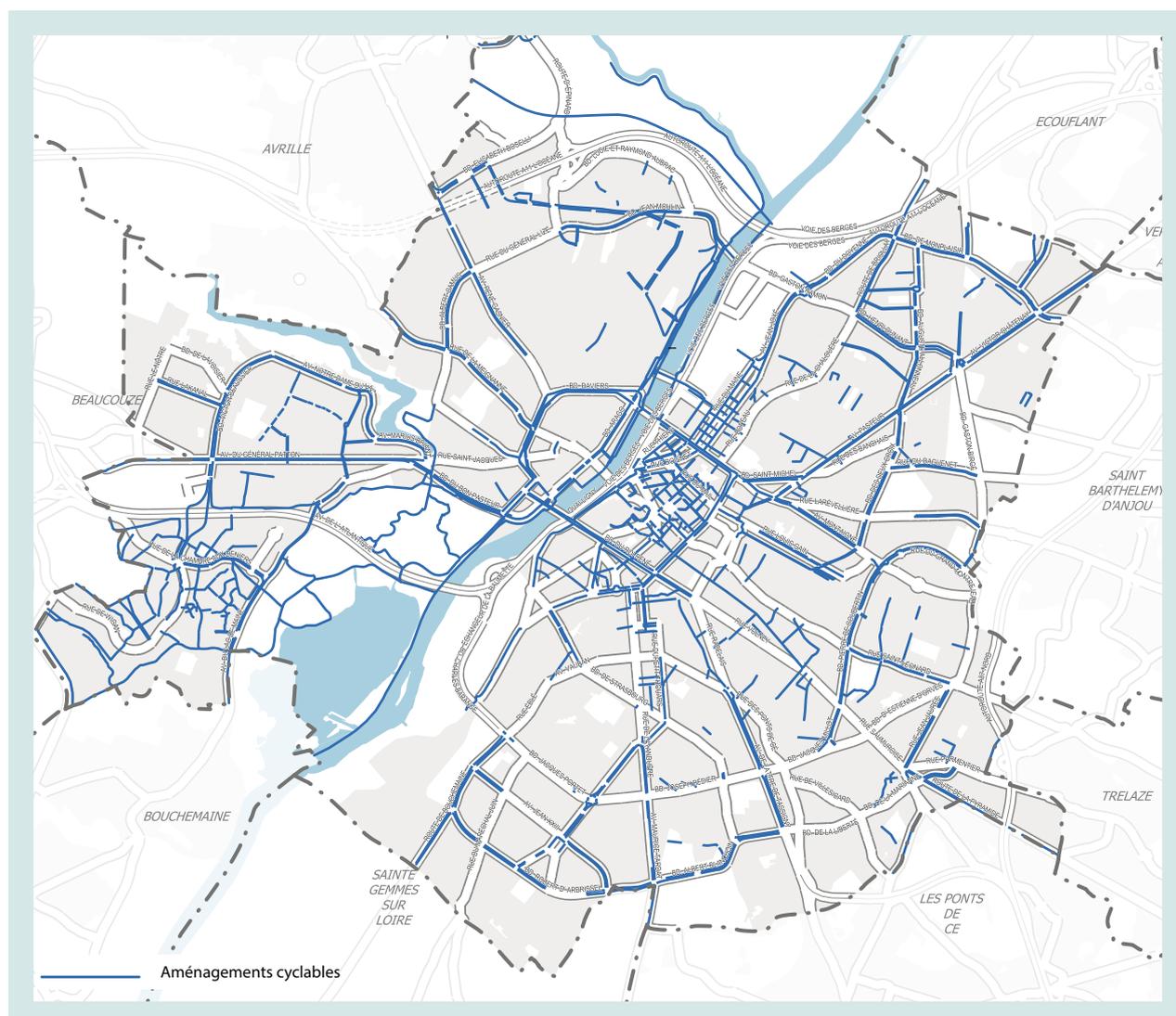
Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Dans le cadre de l'intégration du Plan de déplacements urbains (PDU) dans le PLUi, Angers Loire Métropole a réalisé une Enquête déplacements grand territoire (EDGT) en 2012. Cette enquête montre que le trafic vélo se concentre essentiellement sur Angers, cœur d'agglomération. Ainsi, contrairement à l'agglomération, le nombre de déplacements vélo a augmenté à Angers de plus de 10 % entre 1998 et 2012.

Selon l'enquête annuelle de recensement 2015 de l'Insee, en France moins de 2 % des trajets domicile-travail se font à vélo. Dans les Pays de la Loire, 2,4 % des actifs se rendent au travail à vélo. C'est la deuxième région où les actifs pédalent le plus. Concernant la Ville d'Angers, 5,9 % des actifs vont travailler à vélo, majoritairement des cadres. C'est le troisième taux le plus élevé parmi les villes possédant une population entre 100 000 et 200 000 habitants (3,7 % en moyenne en France).

Les Angevins qui travaillent dans leur ville de résidence sont quatre fois plus nombreux à utiliser un vélo (8 %) que ceux qui travaillent à l'extérieur (2 %). Parmi les actifs qui utilisent un vélo, neuf sur dix parcourent une distance inférieure à trois kilomètres.

Les infrastructures cyclables à Angers



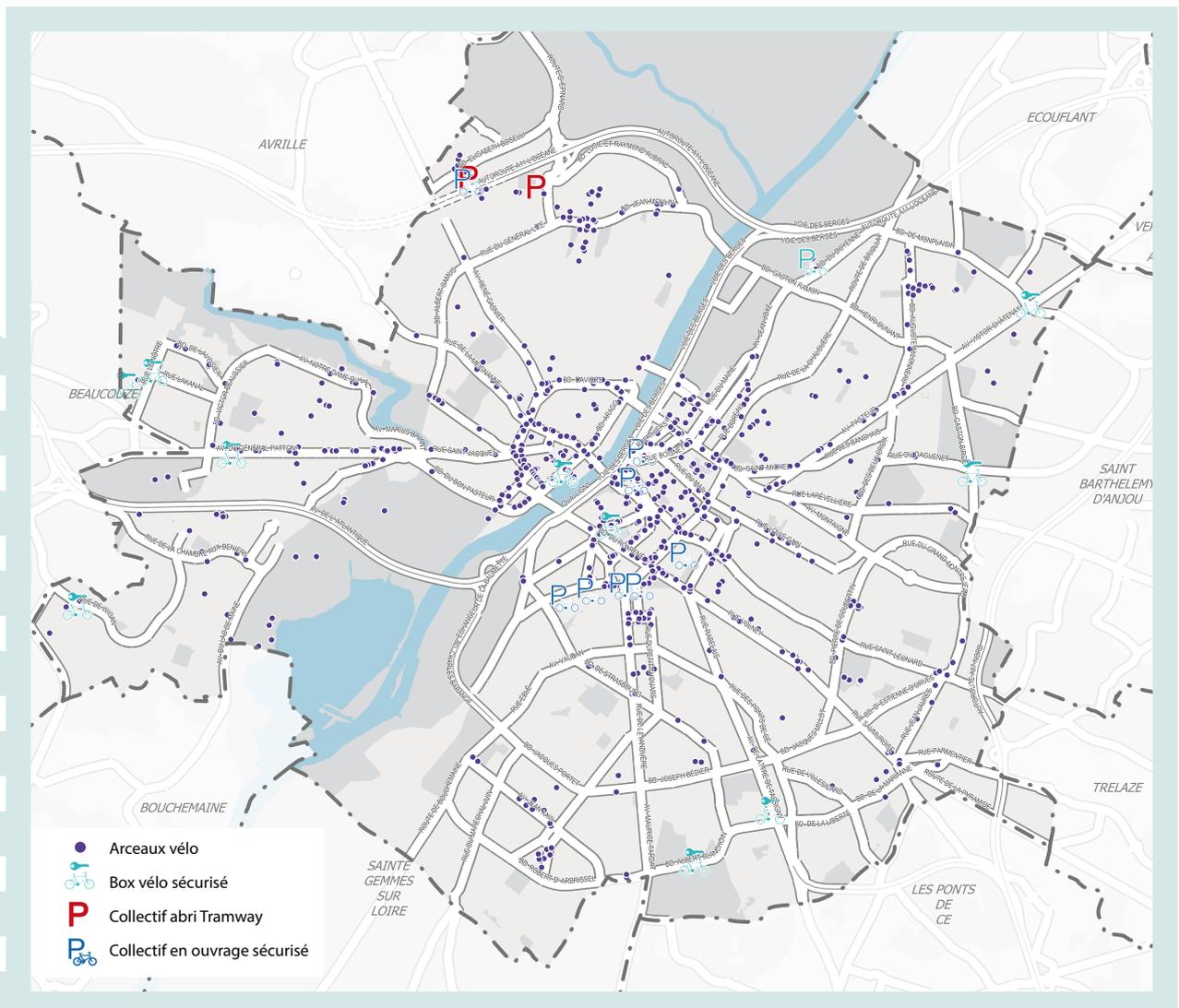
À Angers, on recense en 2018, 215 km d'infrastructures cyclables, dont :

- 98 km de bande cyclable ;
- 38 km de voie verte ;
- 24 km de contresens cyclables ;
- 13 km de couloir de bus + vélos ;
- 13 km de piste cyclable ;
- 10 km de chaudiou ;
- 9 km de trajectoire cyclable dans les points singuliers ;
- 6 km de voies piétonnes autorisées aux cyclistes ;
- 4 km de zone de rencontre (20 km/h).

Les infrastructures cyclables dans la ville d'Angers ont plus que **quintuplé en vingt ans**, passant de 40 km en 1999 à 215 km en 2018.

Aujourd'hui, le réseau cyclable de la ville d'Angers est émaillé de nombreuses discontinuités cyclables, dont d'importantes coupures physiques.

Le stationnement vélo à Angers



On recense en 2018 :

- **2 600 arceaux vélos** à Angers avec une progression de 30% en trois ans (2000 arceaux en 2015)
- **50 box vélos individuels et sécurisés** accessibles aux abonnés Irigo
- **270 places de stationnements vélos sécurisés**
 - 93 places de stationnements vélos sécurisées dans les parkings Haras (50), Saint-Laud 1 (23) et Saint-Laud 2 (20)
 - 137 places gratuites réservées aux abonnés mensuels et annuels TER dans les parkings vélos du Petit-Anjou (112) à la gare et Haras (25)
 - 40 places créées début 2019 au sein du parking Marengo

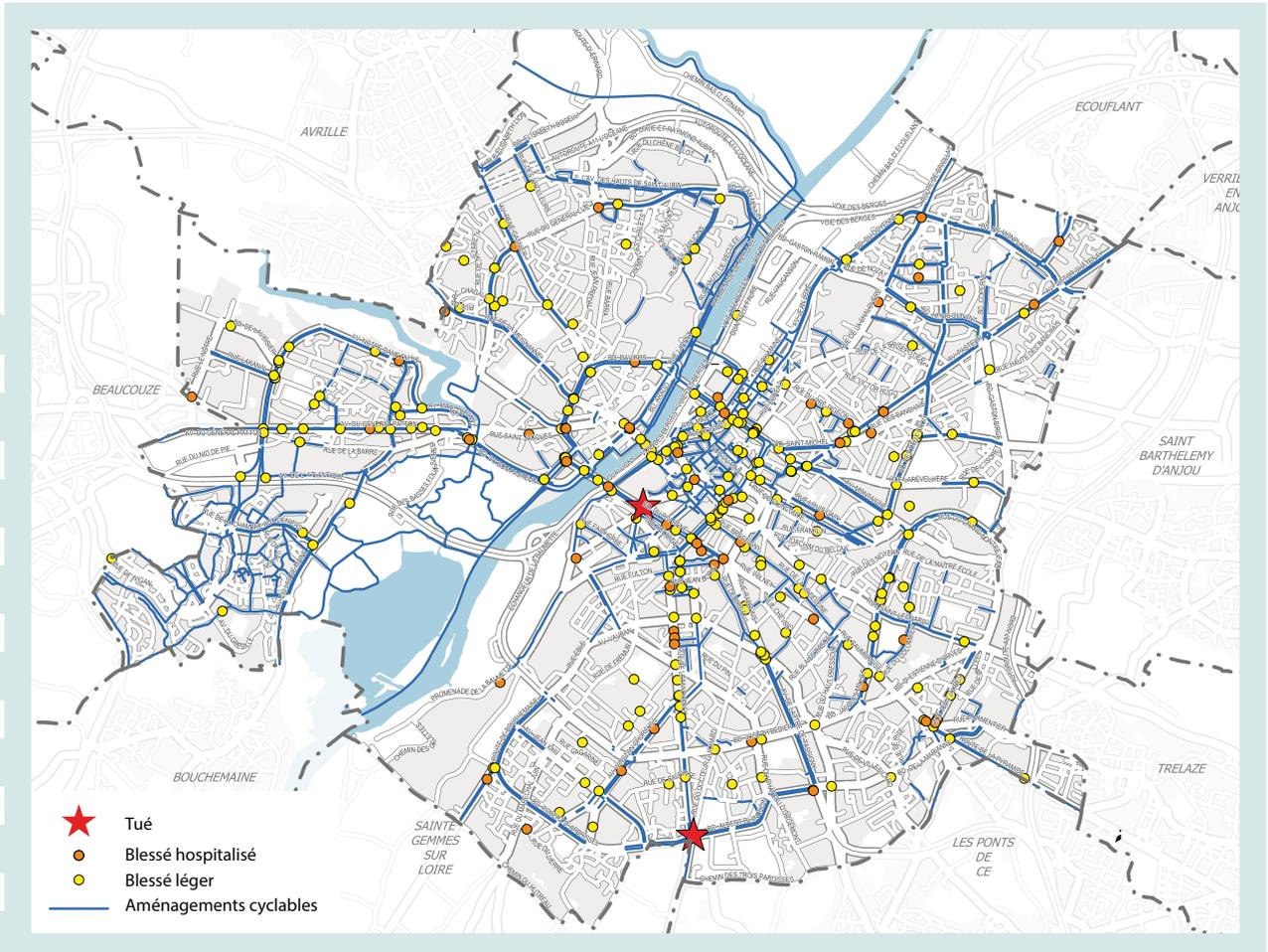
Des infrastructures touristiques et de loisirs

Angers est située au croisement de quatre routes inscrites au Schéma national des véloroutes et voies vertes de France :

- **Eurovélo 6 (EV6)** relie l'Atlantique à la mer Noire en suivant la Loire, puis le canal du Centre, le Doubs, le canal Rhin-Rhône, le Rhin en Suisse et le Danube jusqu'à la mer Noire.
- **Loire à Vélo** relie les sources de la Loire à l'embouchure (Saint-Nazaire) et constitue une partie de l'EV6, précédemment décrite.
- **Vélofrancette (V43)** relie la Normandie (Ouistreham) à L'Atlantique (La Rochelle). Après les plages du Débarquement, la Vélo Francette rejoint le chemin de halage de la Mayenne, la vallée de la Loire entre Angers et Saumur, la vallée du Thouet, puis traverse le Marais poitevin et rejoint la « Porte océane », par le canal de Marans à La Rochelle.
- **Vallée du Loir à vélo (V47)** longue de 320 km, débute à la source du Loir (Saint-Eman) et s'achève à Angers, où elle se connecte à La Loire à vélo.

Entre autres, des aménagements cyclables de loisirs sont présents ou en cours de réalisation sur le territoire d'Angers : boucles vertes, projet Cœur de Maine, etc.

Données d'accidentalité à vélo sur la ville d'Angers de 2013 à 2017



Nombre d'accidents : 305 accidents (191 hommes et 121 femmes) entre 2013 et 2017 (5 ans) dont deux accidents mortels (un enfant entre 6 et 13 ans et un adulte entre 45 et 59 ans) et 56 accidents avec hospitalisation.

Sources ministère de l'Intérieur, direction départementale du territoire de Maine-et-Loire.

Baromètre FUB ¹

La Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) et ses partenaires ont lancé le premier baromètre des villes cyclables via la plateforme parlons-velo.fr, entre septembre et novembre 2017. Cette enquête nationale, qui a collecté plus de 113 000 réponses, avait pour objectif de recueillir le ressenti des cyclistes sur les conditions de déplacement dans leur territoire.

Les résultats ont montré que les villes françaises ont des efforts significatifs à faire pour permettre à leurs habitants de passer à l'acte. La majorité des répondants estime, en effet, qu'actuellement les conditions de circulation à vélo ne sont pas satisfaisantes : seulement 21 villes sur les 316 classées ont obtenu une note supérieure à la moyenne et 90 % des répondants pensent que les conditions actuelles ne permettent pas aux enfants ou aux personnes âgées de se déplacer à vélo en sécurité.

Parmi les freins identifiés : le ressenti d'insécurité et de manque de respect, avec 90 % des répondants qui constatent que des conducteurs se garent fréquemment sur les itinéraires cyclables et seulement 8 % qui s'estiment respectés par les conducteurs de véhicules motorisés. Les pistes cyclables séparées sont plébiscitées, avec 80 % de personnes demandant davantage d'aménagements en site propre. Enfin, le vol est un des freins majeurs : seuls 20 % des répondants trouvent qu'il est facile de stationner son vélo en sécurité près des gares ou stations de transports en commun et 92 % d'entre eux estiment que les vols de vélos sont fréquents et craignent pour la sécurité de leur véhicule.

¹ Source : dossier de presse « Plan vélo et mobilités actives » gouvernement, 14 septembre 2018

Les enseignements du baromètre des villes cyclables de la FUB

La Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) a lancé, en 2018, une enquête nationale sur le vélo auprès des Français : le baromètre des villes cyclables. Cette enquête était structurée autour de 5 catégories : ressenti général des déplacements, sécurité et confort des aménagements, importance accordée au vélo par la municipalité et les services associés.

La Ville d'Angers a été classée à la troisième place dans sa catégorie de taille (100 000 à 200 000 habitants). Les Angevins qui ont répondu, autant d'hommes que de femmes, sont pour les 2/3 des cyclistes quotidiens.

Cette enquête a permis de mettre en exergue les points suivants :

- Angers est considérée comme moyennement cyclable (note de 3,36/6)
- 93 % souhaitent que la circulation des vélos soit séparée de la circulation motorisée
- **Les points forts sont nombreux :**
 - Facilité pour trouver un point de réparation
 - Généralisation des doubles sens cyclables
 - Vitesse, prêt de vélos gratuit
 - Rareté des conflits piétons-cyclistes
 - Stationnement, avec la multiplication des arceaux vélos
- **Les points faibles :**
 - Absence de solutions alternatives pour les vélos lors des travaux
 - Sécurité de la circulation à vélo : carrefours, ronds-points et grands axes sont identifiés comme dangereux et en particulier pour les plus faibles
 - Comportement des automobilistes (stationnement sur les aménagements cyclables ou irrespect auprès des cyclistes)
- **Les principaux points noirs au niveau des infrastructures cyclables**
 - L'axe allant du pont de la Basse-Chaine au carrefour du Haras (cité par plus de 15 % des répondants)
 - Les grands axes - boulevards (les boulevards sud de Chauvat à Estienne d'Orves, Carnot, Ayrault, Ramon, Saint-Serge, Doyenné, Volney, Saumuroise, avenue Patton, Saint-Michel, Montaigne, Rabelais, Pasteur, Éblé, De Lattre de Tassigny, Birgé, Victor-Chatenay et retour vers Parc des expositions, etc.)
 - Les liaisons entre les quartiers ou les communes de l'agglomération et le centre-ville (liaison avec les Ponts-de-Cé, le quartier des Justices, difficultés d'accès aux grandes surfaces ou aux zones industrielles, etc.)
 - Les ronds-points à deux voies de véhicules motorisés (Courrier de l'Ouest, Jean-Moulin, André-Leroy, etc.)
- **Les préconisations :**
 - 80 % souhaitent un réseau cyclable complet et sans coupure
 - + 50 % souhaitent des itinéraires vélos directs et rapides
 - 40 % souhaitent l'entretien des aménagements cyclables
 - 35 % souhaitent la réduction du trafic motorisé
 - 18 % souhaitent la modération de la vitesse des véhicules motorisés
 - 30 % souhaitent du stationnement vélo sécurisé
 - 20 % souhaitent plus de communication autour du vélo

Le document complet d'analyse du baromètre des villes cyclables pour la ville d'Angers est annexé au Plan vélo.

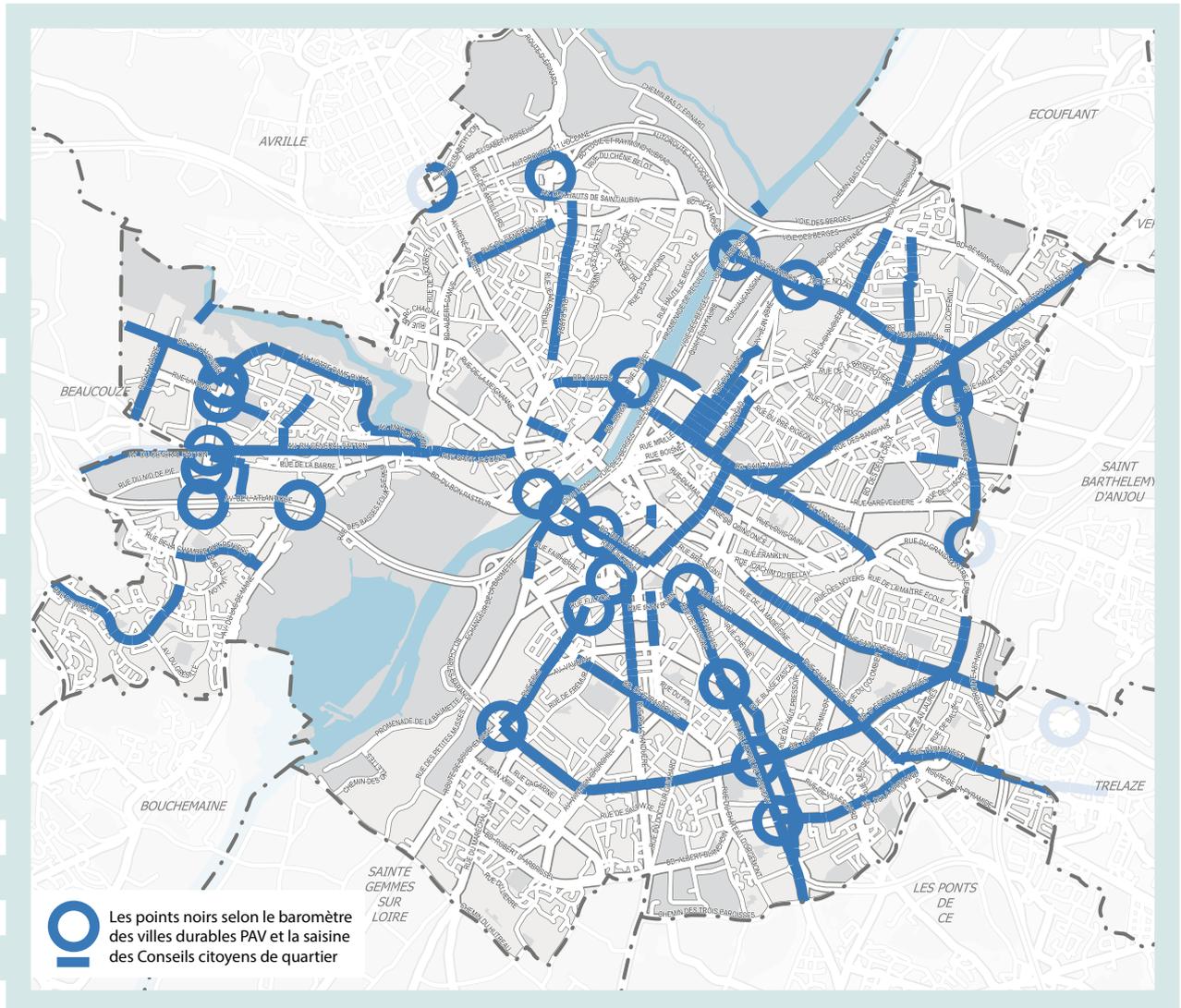
Ce qui ressort de la saisine Plan vélo des Conseils des citoyens de quartier

La saisine des Conseils des citoyens de quartier a permis de mettre en exergue et d'aborder ces principaux thèmes :

- Lutter contre les discontinuités des infrastructures cyclables
- Réduire les points noirs au niveau des infrastructures cyclables
- Conforter et entretenir lesdites infrastructures
- Promouvoir le vélo auprès de tous les Angevins
- Lutter contre le vol des vélos et développer le stationnement vélo
- Mener des campagnes d'information, de communication, de sensibilisation
- Créer un évènement festif autour du vélo
- Développer l'apprentissage du vélo pour tous
- Protéger les cyclistes, respecter les piétons, le plus faible - code de la route
- Développer les services aux cyclistes
- Faciliter l'accès au vélo – aider financièrement à l'achat
- Faciliter les déplacements à vélo : cartographie, GPS vélo
- Conforter l'économie autour du vélo

Des itinéraires vélos infra quartier ou de liaison entre quartiers ont été élaborés par les Conseils des citoyens de quartier. Ils ont été présentés aux élus par les commissions de travail des conseils, commentés et ont servi de base à l'élaboration du schéma cyclable.

En synthèse, les principaux points noirs cyclables à Angers





C
**ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES**

Le Plan vélo de la Ville d'Angers s'inscrit dans le cadre des orientations du SCOT, du PLUi, de la politique de transition énergétique portée par les élus angevins et tend à s'inscrire dans les attendus de la future Loi sur les mobilités.

L'annonce du Plan vélo national à Angers

La Ville d'Angers a été la première des grandes villes à mettre en place le défraiement de ses agents au titre de l'indemnité kilométrique vélo (IKV). Cette décision, hautement symbolique, a marqué le début d'une mobilisation des collectivités pour le déploiement de l'IKV. Le maire d'Angers, Christophe Béchu, est par ailleurs président, depuis un an, de l'Agence française des infrastructures de transport (AFITF), qui financera ce Plan vélo national.

Ainsi, c'est tout naturellement que le Premier ministre a choisi d'annoncer les grandes lignes du Plan vélo national, le 14 septembre 2018, à Angers. Il était accompagné de François de Rugy, ministre de la Transition écologique, et Élisabeth Borne, chargée des transports.

Ce Plan vélo national affiche 25 mesures et la création d'un fonds de 350 M€, destiné à financer les infrastructures cyclables.

Ce Plan vélo national repose sur 4 axes :

- Le développement d'aménagements cyclables de qualité ;
- La sûreté : la lutte contre le vol de vélos ;
- L'incitation : le vélo, un mode de transport pertinent et vertueux ;
- Le développement d'une culture vélo.

L'élaboration du Plan vélo de la Ville d'Angers s'inscrit dans le cadre « volet déplacements » du PLUi

Dans le cadre de la révision du PLUi, les élus angevins viennent de définir à la hausse la part modale pour le vélo. Ainsi, pour la ville d'Angers, cœur d'agglomération, la part modale attendue du vélo est à 10 % pour 2027, soit plus du double par rapport à 2012. Le Plan vélo de la Ville d'Angers se donne les moyens de les dépasser et l'ambition d'atteindre les nouveaux objectifs du PLUi d'Angers Loire Métropole.

Le Plan vélo de la Ville d'Angers sera très prochainement complété par le futur Plan vélo d'Angers Loire Métropole

L'élaboration du Plan vélo de la Ville d'Angers s'inscrit pleinement dans le cadre du futur Plan vélo d'Angers Loire Métropole. Il précise les objectifs et les actions de la politique vélo menée par la ville centre.

Les élus angevins souhaitent, à travers le Plan vélo de la Ville d'Angers, placer le vélo au cœur des mobilités

Aujourd'hui, le vélo est non seulement considéré comme un mode de déplacement à part entière mais il va au-delà. En effet, le vélo croise toutes les tendances de la société et l'enjeu de son développement est à la fois social, économique et environnemental. Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif.

La santé

Faire du vélo permet de prévenir les pathologies comme l'obésité, le diabète ou les maladies coronariennes. Grâce à une augmentation nette de l'activité physique, l'impact en termes de santé publique est très positif. Ces gains pour la santé sont largement supérieurs aux risques encourus par les cyclistes comme l'accidentalité et l'exposition à la pollution dans les zones urbaines.

La transition écologique et énergétique

Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques.

L'accès à la mobilité pour tous au moindre coût

Le vélo est le moyen de transport mécanisé le plus économique. Ainsi, il est un outil pour résorber les fractures sociales et territoriales de la mobilité.

La création d'emplois

Un tiers des vélos vendus est assemblé en France. Le cyclotourisme et les entreprises innovantes proposant des services en lien avec le vélo comme la logistique urbaine, les activités touristiques, les vélos en libre-service, l'entretien... constituent des viviers d'emplois.

Un Plan vélo de 25 actions structuré autour de 4 axes stratégiques :

Axe 1 : **Promouvoir** et **éduquer** à l'usage du vélo

Axe 2 : **Aménager** et **partager** l'espace public

Axe 3 : **Développer** et **accompagner** l'offre de services

Axe 4 : **Suivre** et **évaluer** le Plan vélo

10 millions d'euros sur six ans pour le Plan vélo

Pour mettre en œuvre le Plan vélo, la Ville d'Angers s'engage à consacrer 10 millions d'euros sur six ans pour le Plan vélo, soit plus de 1,5 million d'euros par an.

Plan pluriannuel d'investissement

La Ville d'Angers se dote d'un Plan pluriannuel d'investissement des infrastructures cyclables qui sera revisité tous les ans.

Sensibiliser les Angevins au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public

À Angers, l'arrivée des vélos en free-floating, le développement des livreurs à vélo, des trottinettes et l'augmentation du nombre de cyclistes entraînent des conflits aussi bien entre les automobilistes et les cyclistes qu'entre les deux-roues et les piétons. Les élus angevins ont à cœur de protéger les plus faibles, le vélo vis-à-vis des engins motorisés et les piétons vis-à-vis de tous les engins motorisés ou non. Ainsi, ils s'engagent à mener des campagnes de sensibilisation sur les nouvelles règles de partage de l'espace public et à sanctionner en cas d'abus.

Être exemplaire, grâce au Plan de mobilité et à la mise en œuvre de l'IKV

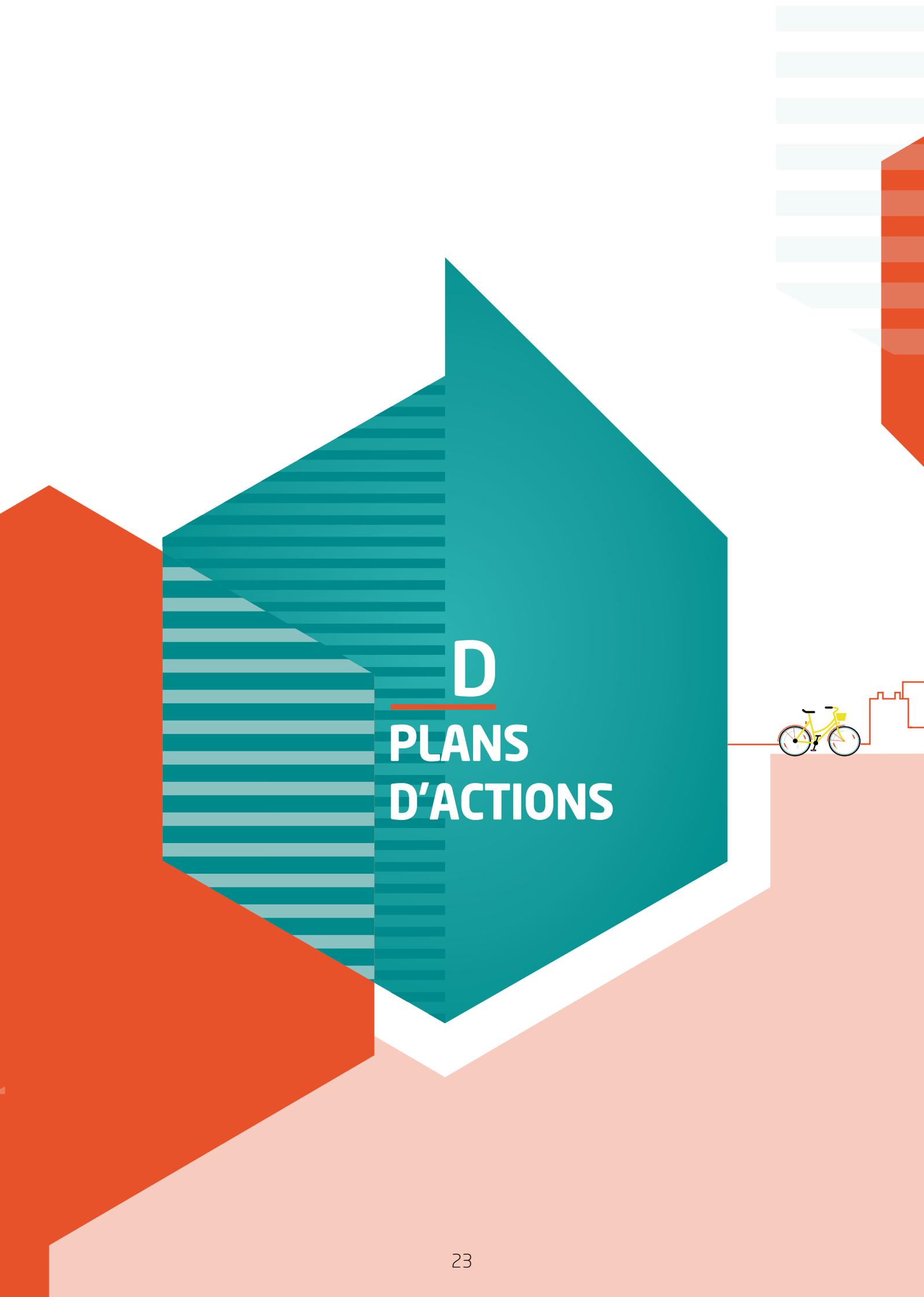
Par souci d'exemplarité, la Ville d'Angers, en lien avec Angers Loire Métropole et le centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, mène différentes actions dans le cadre de son Plan de mobilité :

- **Elle dispose d'une flotte de vélos pour les déplacements professionnels.** Mutualisée, la flotte comprend 200 vélos classiques et à assistance électrique et est gérée par l'équipe de Vélocité.
- **Elle forme ses agents à la sécurité à vélo :** en 2018, l'opération « Prév'en route » a permis de former 120 agents aux déplacements à vélo en toute sécurité en milieu urbain.
- **Elle a institué l'Indemnité kilométrique vélo (IKV).** Le montant de la prise en charge est fixé à 200 € par an pour les agents effectuant au minimum 80 % de leurs déplacements domicile-travail à vélo et à 100 € par an pour les agents effectuant 50 % de leurs déplacements domicile-travail à vélo. Ainsi, 250 agents bénéficient de l'IKV. Angers a été la première grande ville de France à annoncer, en 2018, la mise en place de cette indemnité. Cette décision a marqué le début d'une mobilisation des collectivités pour le déploiement de l'IKV.

Évaluer la mise en œuvre du Plan vélo dans une démarche d'amélioration continue

Le Plan vélo de la Ville d'Angers sera évalué annuellement dans une démarche d'amélioration continue. Cette évaluation permettra de :

- Mesurer au fil de l'eau les réalisations mises en œuvre
- Mesurer l'efficacité de ces actions sur le développement de la pratique du vélo
- Adapter les actions aux attentes des usagers du vélo
- Faire des zooms sur certains points qui méritent une attention particulière
- Associer les parties prenantes à l'évaluation



D
PLANS
D' ACTIONS



AXE 1 : Promouvoir et éduquer à l'usage du vélo

- ACTION 1 :* **Doubler** le nombre d'animations « l'École à vélo », développer l'apprentissage du vélo
- ACTION 2 :* **Développer** les partenariats autour de l'utilisation de la piste d'éducation routière
- ACTION 3 :* **Encourager** les « vélos écoles » pour les adultes dans les maisons de quartiers
- ACTION 4 :* **Créer** « Un dimanche sans voiture »
- ACTION 5 :* **Communiquer** sur les bienfaits du vélo et les actions en faveur du vélo
- ACTION 6 :* **Inciter** les cyclistes à identifier leurs vélos

AXE 2 : Aménager et partager l'espace public

- ACTION 7 :* **Approuver** le Schéma directeur des infrastructures cyclables
- ACTION 8 :* **Planifier** et financer les principaux aménagements cyclables avec un plan pluriannuel d'investissement réactualisé tous les ans
- ACTION 9 :* **Prendre en compte** les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public
- ACTION 10 :* **Finaliser** la mise en œuvre de la démarche « Ville apaisée »
- ACTION 11 :* **Sécuriser** les contre-sens cyclables dans les voies en sens unique
- ACTION 12 :* **Équiper** 100 % des carrefours à feux de SAS vélos
- ACTION 13 :* **Finaliser** la mise en œuvre des « cédez le passage cycliste aux feux »

AXE 3 :

Développer et accompagner l'offre de services

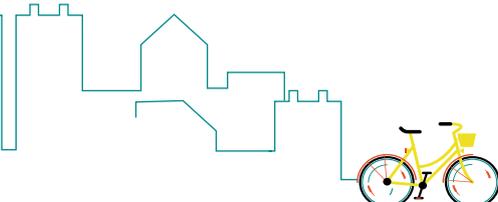
- ACTION 14 :* **Doubler** le parc d'arceaux vélos et poursuivre l'expérimentation des arceaux connectés
- ACTION 15 :* **Quadrupler** le nombre de box vélos
- ACTION 16 :* **Développer** l'intermodalité vélos/transports en commun
- ACTION 17 :* **Diviser par deux** le tarif des abonnements dans les parkings vélos publics en ouvrage
- ACTION 18 :* **Équiper** toutes les écoles publiques du 1^{er} degré d'un parking vélos et trottinettes
- ACTION 19 :* **Poursuivre** le prêt gratuit de vélos via « Vélocité » et doubler la durée de prêt pour les étudiants
- ACTION 20 :* **Encadrer** le déploiement des vélos en libre-service – free-floating
- ACTION 21 :* **Expérimenter** la location partagée de vélos cargo
- ACTION 22 :* **Proposer** une carte vélo et un calculateur d'itinéraire à vélo, en lien avec le territoire intelligent

AXE 4 :

Suivre et évaluer le Plan vélo

- ACTION 23 :* **Mesurer** la pratique cyclable grâce au comptage des vélos
- ACTION 24 :* **Travailler** avec nos villes jumelles pour échanger sur les bonnes pratiques cyclables
- ACTION 25 :* **Poursuivre** le dialogue et la concertation avec les associations et les acteurs locaux





AXE 1

**PROMOUVOIR
ET ÉDUQUER
À L'USAGE DU VÉLO**

AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

1 DOUBLER LE NOMBRE D'ANIMATIONS « L'ÉCOLE À VÉLO », DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DU VÉLO

LES NOUVELLES ACTIONS

- Doubler l'opération « l'École à vélo » soit 60 classes /an de CM1/CM2 qui bénéficient de 6 séances (écoles publiques et privées).
- Poursuivre et conforter les différentes actions déjà en place.

- Ville d'Angers, direction Transports Déplacements
- Les écoliers de la ville d'Angers
- Association Angers cyclisme
- 100 000 €/an dont 25 000 €/an pour « l'École à vélo »

2019
2025

ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

La Ville d'Angers initie et soutient de nombreuses actions autour de l'apprentissage du vélo à l'école :

- L'opération « École à vélo » permet d'enseigner la maîtrise du vélo et les bases des règles de sécurité. Depuis 2003, 30 classes (CM1/CM2) bénéficient chaque année de cet apprentissage. À ce jour, 6 431 élèves issus de 552 classes ont bénéficié de cet apprentissage. Financée par la Ville d'Angers, l'opération se fait en partenariat avec l'inspection académique de Maine-et-Loire et l'association Angers cyclisme.
- La direction Sports et Loisirs de la Ville d'Angers met à disposition deux éducateurs sportifs municipaux et un parc de vélos pour assurer des séances d'apprentissage du vélo lors des activités physiques de pleine nature. Chaque année, 25 classes bénéficient de cet apprentissage.
- La police municipale mène ponctuellement des actions pédagogiques auprès des écoles primaires.
- Dès la maternelle, l'apprentissage du vélo est favorisé grâce à la mise à disposition dans l'ensemble des écoles publiques maternelles, de draisennes et de tricyles.
- De nombreuses séances d'apprentissage du vélo sont proposées, lors des temps d'activités périscolaires et des temps d'activités extrascolaires, le midi, pendant les temps de garderie, les mercredis après-midi, les vacances scolaires.

■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018²

Le Plan vélo national prévoit la généralisation, à l'horizon 2022, du dispositif « savoir-rouler » dans les écoles primaires de l'Éducation nationale. En effet, le comité interministériel à la sécurité routière a acté la généralisation du « Savoir-rouler », qui

existe déjà dans certaines académies. Ainsi, la généralisation du dispositif permettra aux jeunes rentrant en 6^e de maîtriser la pratique autonome et en sécurité du vélo. Le ministère des Sports porte l'organisation et le déploiement progressif du dispositif.

Le ministère de l'Éducation nationale, les fédérations sportives, les associations promouvant l'usage du vélo, les moniteurs cyclistes et les collectivités concourent également à la mise en œuvre de cette mesure.

² Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

2



LES
NOUVELLES
ACTIONS

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AUTOUR DE L'UTILISATION DE LA PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

Nouer de nouveaux partenariats pour permettre une large utilisation afin d'inciter l'apprentissage permettant de savoir :

- Vérifier les organes de sécurité du vélo
- Vérifier et utiliser les équipements de protection
- Contrôler vitesse, équilibre et trajectoire
- Rouler dans les espaces correspondant à la circulation cycliste
- Connaître les espaces où la circulation cycliste est interdite
- Rouler à droite
- Rouler en tenant compte des autres
- Connaître la signification de la signalisation (feux et panneaux)

- Connaître l'ordre de passage aux intersections
- Signaler leurs intentions de changement de direction
- Respecter les règles du code de la route
- Rouler en groupe



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les Angevins, les écoliers, etc.



Associations, Éducation nationale,
services de l'État, Angers Loire
Métropole, etc.



50 000 €/an

La piste d'éducation routière est un espace privilégié d'apprentissage et de sensibilisation aux règles de la circulation routière et à l'apprentissage du vélo. Ce support d'apprentissage est

constitué d'une piste qui recrée l'essentiel des situations de déplacements à vélo en site réel et de locaux qui permettent d'assurer les temps d'information et de formation théorique.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Située à la Baumette, la piste d'éducation routière appartient à la Ville d'Angers qui l'a remise en état récemment. Elle est gérée par l'association de la Prévention routière.

Une loi du 26 juillet 1957 crée l'éducation routière à l'école ; une obligation consolidée par la

mise en place, en 2002, d'une attestation de première éducation à la route (APER). L'APER délivrée à l'issue de la scolarité primaire, valide « l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification » depuis la maternelle.

AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO



3

ENCOURAGER LES VÉLO-ÉCOLES POUR LES ADULTES DANS LES MAISONS DE QUARTIERS



LES
NOUVELLES
ACTIONS



-  Maisons de quartiers
-  Les adultes angevins
-  Place au vélo, les P'tits débrouillards, ville d'Angers au travers de prêt de vélos, de mise à disposition de locaux et de financement des maisons de quartiers.

Seulement 2 % des adultes ne savent pas faire du vélo, mais nombreux sont ceux qui peinent à circuler en ville à vélo. En effet, en milieu urbain, il faut savoir maîtriser les risques, les anticiper et se sentir à l'aise sur son vélo.

Par ailleurs, savoir faire du vélo est, pour certains, une réelle opportunité afin de devenir plus autonomes dans leurs déplacements et faciliter le retour à l'emploi.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Plusieurs vélo-écoles sont organisées à Angers, grâce au concours des maisons de quartiers et des associations locales :

- L'association Angers cyclisme propose des ateliers collectifs d'apprentissage du vélo à destination des adultes. Les cours ont lieu à Belle-Beille en partenariat avec la maison de quartier.
- Depuis avril 2018, l'association Place au vélo propose des ateliers collectifs d'apprentissage du vélo à destination des adultes. En partenariat avec la maison de quartier Le Trois-Mâts, les bénévoles proposent, en petit groupe de 8 personnes maximum, un apprentissage personnalisé.
- Depuis 2017, chaque lundi, pendant 1h30, une dizaine d'adultes angevins se retrouvent dans le gymnase de l'école Voltaire pour un cours de vélo. Cette vélo-école est dispensée par deux éducateurs de l'association Les P'tits débrouillards, en partenariat avec la maison de quartier de Monplaisir et l'association Place au vélo.

AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

4 CRÉER UN « DIMANCHE SANS VOITURE »

- Créer l'évènement un « dimanche sans voiture » afin de permettre chaque année aux Angevins de s'approprier une partie de la ville sans usage de la voiture.

- Ville d'Angers, direction Transports Déplacements
- Les Angevins
- Les associations, Angers Loire Métropole, etc.

1^{ère} édition
2020

LES
NOUVELLES
ACTIONS

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Lors de la saisine des Conseils des citoyens de quartier pour le Plan vélo, les Angevins ont exprimé le souhait que la Ville d'Angers propose un évènement annuel et festif sur le thème du vélo. La municipalité propose, à

l'instar d'autres villes dans le monde, de créer et d'organiser une « journée sans voiture ». Ce sera à la fois un moment de balade, convivial et familial et l'occasion de mener une politique de sensibilisation à la ville post carbonée.

AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

5

COMMUNIQUER SUR LES BIENFAITS DU VÉLO ET LES ACTIONS EN FAVEUR DU VÉLO

LES NOUVELLES ACTIONS

- Poursuivre et conforter ce type de campagne qui s'attachera aux volets :
 - bienfaits sur la santé
 - sécurité, éclairage, respect de l'autre
 - offre de stationnements vélos
 - prêt de vélos gratuits via vélocité
- Créer une rubrique vélo dans l'application Vivre à Angers.



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les Angevins



Ville d'Angers, direction Communication



20 000 € en 2019

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Depuis plusieurs années, la Ville diffuse des campagnes de communication. Elles permettent de rappeler le code de la route et de sensibiliser les automobilistes au respect des cyclistes et les cyclistes au respect des piétons.

AXE 1 PROMOUVOIR ET ÉDUIQUER À L'USAGE DU VÉLO

6

INCITER LES CYCLISTES À IDENTIFIER LEURS VÉLOS

LES NOUVELLES ACTIONS

- Développer la communication sur ce service auprès des Angevins, via les supports de communication de la Ville d'Angers.
- Mettre en œuvre rapidement les prescriptions de la loi en la matière.



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les Angevins



Place au vélo



Pour lutter contre le vol, le recel et la revente illicite, le recours à des systèmes de traçage du vélo est conseillé afin de permettre à la police de les récupérer plus facilement.

Le marquage Bicycode® de la Fédération française des usagers de bicyclette (FUB) consiste à graver

sur les vélos un numéro unique de douze chiffres. Ce marquage coûte entre 5 et 15 euros par vélo et permet d'inscrire le vélo dans un fichier national.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

À Angers, l'association Place au vélo (PAV) propose ce service à ses adhérents mais également, lors de manifestations, aux Angevins.

■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018³

La généralisation du marquage des vélos. Afin de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des cycles, les vélos vendus par un commerçant feront désormais l'objet d'une identification à la mise en vente.

Plusieurs dispositifs simples existent aujourd'hui mais sont facultatifs. Leur généralisation permettra aux forces de l'ordre de lutter contre les filières de recel et de restituer les vélos retrouvés à leur propriétaire.

Ce dispositif sera ensuite porté au niveau européen. Date d'entrée en vigueur 12 mois après la promulgation de la loi pour les cycles neufs, 24 mois pour les cycles d'occasion vendus par des professionnels.

³ Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018





AXE 2

**AMÉNAGER
ET PARTAGER
L'ESPACE PUBLIC**

AXE 2
AMÉNAGER
ET PARTAGER
L'ESPACE PUBLIC

7

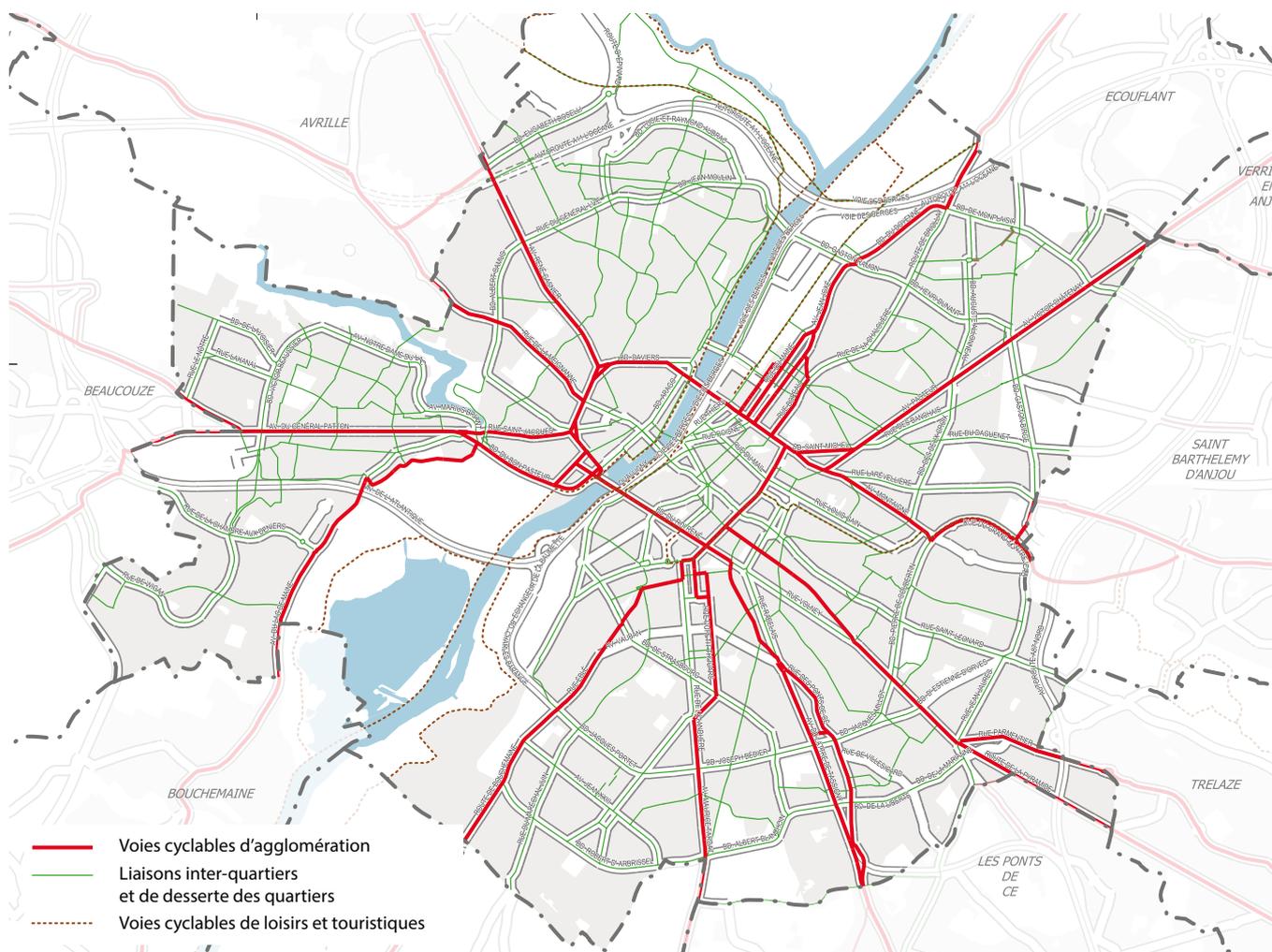
APPROUVER LE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES

Le schéma directeur des infrastructures cyclables se structure avec :

- Des voies cyclables d'agglomération
- Des liaisons cyclables inter-quartiers et de desserte des quartiers
- Des voies cyclables touristiques et de loisirs

Ce nouveau schéma directeur des infrastructures cyclables va permettre à la Ville d'Angers de poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable

structurant, continu et sécurisé conforme au plan ci-dessous.



■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018⁴

Le Sécurité : développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière

À travers la sécurisation des itinéraires cyclables et le renforcement des mesures de sécurité routière en faveur des cyclistes, le Plan vélo vise à lever l'un des principaux freins au développement de ce mode de déplacement.

- ⊕ **Création d'un Fonds national « mobilités actives », d'un montant de 350 M€ sur 7 ans visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.**

Ce fonds ciblera notamment les discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des infrastructures liées au domaine public de l'État, grandes infrastructures de transports en particulier. Il s'agit d'un effort financier sans précédent de l'état. Le premier appel à projets sera lancé en 2019.

L'appel à projets « Vélo et territoires », opéré par l'ADEME, a été lancé dès le 14 septembre 2018, afin de permettre aux territoires d'anticiper la mise en œuvre du Fonds national « mobilités actives » et plus généralement de soutenir les territoires, notamment les agglomérations moyennes, dans la définition de leur politique cyclable.

- ⊕ **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui accompagne la transformation des territoires peut être utilisée par les collectivités pour « développer des services de transport de proximité durables ». 500 M€ sont réservés sur le quinquennat aux enjeux de mobilité. Ils pourront notamment financer des aménagements permettant de développer les mobilités actives, en portant une attention particulière aux installations facilitant l'intermodalité.**
- ⊕ **Renforcement de la planification des réseaux structurants pour les mobilités actives. La future loi d'orientation des mobilités renforcera le contenu relatif aux mobilités actives des documents de planification ; elle prescrira l'élaboration de réseaux structurants cyclables et/ou piétons continus et sécurisés ainsi que des zones de stationnement vélos.** Ces schémas seront inscrits dans les documents de planification. Entrée en vigueur dès le vote de la loi.

- ⊕ **Amélioration du maillage du territoire en assouplissant la définition actuelle de la "voie verte".** Il s'agit de simplifier le statut juridique des voies vertes pour faciliter la cohabitation des usagers avec les véhicules d'exploitation des gestionnaires du domaine public (VNF, ONF...), et donc permettre la création de nouvelles voies vertes. Un décret spécifique sera publié en mars 2019.

- ⊕ **Soutien au déploiement de pistes cyclables sécurisées / renforcement de la sécurité pour les cyclistes.**

⁴ Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

8

PLANIFIER ET FINANCER LES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES AVEC UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT RÉACTUALISÉ TOUS LES ANS



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Ville d'Angers, direction de l'Espace
publics et direction Aménagement et
Développement des Territoires, Angers
Loire Métropole, mission tramway, Alter
services, Place au Vélo, etc.



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros

2019
2025

2019-2020 :

- Mise en place du tramway sur les boulevards Ayrault et Carnot avec ses aménagements cyclables et la mise en service du pont des Arts-et-Métiers.
- Aménagement des voiries perpendiculaires au « L » du tramway : rues Botanique, de Rennes, du Maine, Joubert, Maréchal-Joffre, place Leclerc, 11 Novembre 1918, Maillé, Choudieu, Marie-Talet et Bretagne...
- Boulevard Millot, réalisation d'une première tranche d'aménagements cyclables sur les boulevards sud afin de démontrer la faisabilité progressive de la transformation de cet axe actuellement exclusivement dédié aux engins motorisés.
- Avenue Pasteur, pour sécuriser et améliorer le confort d'un axe structurant d'intérêt d'agglomération :
 - insérer des îlots séparateurs (protection de la bande cyclable) au niveau des passages piétons et carrefours
 - étudier la possibilité d'agrandir de 50 cm les bandes cyclables (protection contre ouverture des portières) sans toucher au profil de la chaussée.
- Avenue du Général-Lizé et rue des Artilleurs :
 - réaliser une piste cyclable contiguë à la caserne Verneau (côté mur aveugle).
- Rue Legendre, pour assurer la continuité de l'itinéraire de la Loire à vélo en centre-ville. Réviser le plan de circulation pour permettre la réalisation d'aménagements cyclables.
- Rue des Ponts-de-Cé, finaliser l'aménagement de cette pénétrante.
- Modification de la rue Thiers, etc.

En parallèle, poursuivre et accompagner les grands projets structurants d'aménagements dont Angers Cœur de Maine et Rives vivantes, le Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) à Belle-Beille et à Monplaisir, l'aménagement du quartier les Hauts-de-Saint-Aubin.

À PARTIR DE 2021

Une première liste d'axes à rénover, qui amènera des réalisations cyclables en chaussées partagées ou voies cyclables.

- Rue Éblé
- Rue de la Chalouère
- Les boulevards sud (réfection des tapis avec interrogation sur insertion d'aménagements cyclables)
- Rue Saumuroise et place André-Leroy
- Boulevard du Général-De-Gaulle (amélioration)
- Places de l'Académie et Kennedy
- Place Bichon
- Boulevard Daviers
- Selon les retours des expérimentations, mise en place de chaucidou supplémentaires

Par ailleurs, seront particulièrement revus et résorbés :

- La coupure Jean-Moulin - boulevard Ramon (études dès 2019)
- Le tracé du tramway, de la Rochefoucauld à la technopole pour la partie Ouest et de Pierre-Lise à Schumann pour la partie Est.

AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

9



LES
NOUVELLES
ACTIONS

PRENDRE EN COMPTE LES DÉPLACEMENTS À VÉLO LORS DES TRAVAUX SUR L'ESPACE PUBLIC

Adopter une charte sur la « Gestion des déplacements actifs pendant les travaux de voirie et réseaux sur le territoire de la ville d'Angers ».

Ce document définira les principaux enjeux et objectifs qui doivent s'appliquer dans la gestion des travaux de voirie et réseaux pour garantir des conditions de déplacements satisfaisantes pour les utilisateurs des modes actifs. Intégrée dans les arrêtés municipaux, cette charte obligera maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage à prendre des mesures pour :

- favoriser la circulation, dans les meilleures conditions possibles, des piétons et cyclistes compatibles avec les travaux

- assurer le cheminement des modes actifs
- maintenir à proximité l'offre de services aux cyclistes (stationnements vélos...)

2019



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les aménageurs, les maîtres d'œuvre...



Angers Loire Métropole, Alter services,
Place au vélo, direction de l'Espace public



Interne à chacune des opérations
d'aménagement

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Lors des travaux de voirie et réseaux, les conditions de déplacements pour les modes actifs, notamment à vélo, sont difficiles à maintenir,

ce qui entraîne un risque de report modal vers l'utilisation de la voiture.

AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

10

FINALISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE DE LA « VILLE APAISÉE »



LES
NOUVELLES
ACTIONS

Finaliser la mise en œuvre de la démarche ville apaisée, en réinterrogeant, à chaque rénovation de rue, le partage de l'espace et les adaptations propres à l'apaiser.



Ville d'Angers,
direction de l'Espace public



Les Angevins



Ville d'Angers, direction Transports
Déplacements



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Dès 2013, la Ville d'Angers a expérimenté la zone 30 et en 2016, elle a souhaité apaiser l'ensemble de la ville. Ainsi, les 10 Conseils citoyens de quartiers ont été saisis afin qu'ils donnent leur avis sur la généralisation de la zone 30. Cette saisine s'est traduite par une vitesse maximale autorisée limitée à 30 km/h dans l'ensemble des rues, à l'exception de quelques axes majeurs où il est possible de rouler à 50 ou 70 km/h.

Cet apaisement rend les rues plus sûres, favorise le partage de la chaussée par tous les modes de transports et améliore la pratique cyclable.

Aujourd'hui, les zones 30 se matérialisent par une signalisation verticale et horizontale et, progressivement, certains espaces publics sont réaménagés, au gré des travaux, afin qu'ils soient encore plus en adéquation avec les nouvelles limitations de vitesse.

AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

11 SÉCURISER LES CONTRE-SENS CYCLABLES DANS LES VOIES À SENS UNIQUE



LES
NOUVELLES
ACTIONS

Sécuriser les contre-sens cyclables sur l'ensemble de la ville d'Angers dans les rues en sens unique (jusqu'à 50 km/h), notamment par un cloutage approprié sur la bande séparative.



Ville d'Angers,
direction de l'Espace public



Les cyclistes



Ville d'Angers, direction Transports
Déplacements, les aménageurs



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros

2019
2025

Les contre-sens cyclables, ou double-sens cyclables, permettent des trajets plus directs pour les cyclistes, car ils peuvent emprunter des rues en sens unique pour les véhicules motorisés.

Les automobilistes voient sans difficulté les cyclistes qui arrivent face à eux et le croisement peut s'effectuer en sécurité.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Depuis plus de vingt ans, la Ville d'Angers met en place, de manière progressive, les contre-sens cyclables. Avec la mise en place de la ville apaisée en 2016, une analyse systématique de l'ensemble des rues en sens unique situées en zones 30 a été lancée, afin d'en accepter le principe et parfois de le refuser quand les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

À ce jour, près de la moitié des rues en sens unique pour les véhicules motorisés est dotée du contre-sens cyclable et son déploiement continue progressivement.

■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018⁸

Développement des doubles sens cyclables sur l'ensemble de la voirie urbaine en agglomération jusqu'à une vitesse maximale autorisée de 50 km/h. Permettre aux cyclistes de circuler dans les deux sens et dans

toutes ces rues, dès lors que les autorités localement responsables de la police de la circulation ne l'estiment pas techniquement impossible ou dangereux. Ce dispositif mis en place en Belgique a montré son

efficacité pour le développement du vélo, l'apaisement de la conduite et le confort des piétons sur le trottoir. Date d'entrée en vigueur au 1^{er} semestre 2019.

⁸ Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

12

ÉQUIPER 100 % DES CARREFOURS À FEUX DE SAS VÉLOS



LES
NOUVELLES
ACTIONS

Équiper 100% des carrefours à feux de SAS vélos pour renforcer la sécurité des cyclistes.



Ville d'Angers,
direction de l'Espace public



Les cyclistes



Ville d'Angers, direction Transports
Déplacements, les aménageurs



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros

2019
2025

Le SAS cycliste est un espace réservé aux cyclistes qui a pour objectif d'améliorer les conditions d'attente et de redémarrage des cyclistes en sécurité. Au feu rouge, il leur offre une position avancée qui leur permet d'être plus visibles. Il facilite aussi leur mouvement de tourne-à-gauche en leur permettant de bien se placer avant que la circulation ne redémarre et ne rende cette manœuvre plus difficile.

Enfin, il éloigne les cyclistes des pots d'échappement, réduisant ainsi leur inhalation des gaz nocifs. Le SAS vélos est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement facilité par une bande cyclable.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Depuis plusieurs années, la Ville d'Angers met en place des SAS vélos aux feux routiers.

AXE 2 AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

13

FINALISER LA MISE EN ŒUVRE DES « CÉDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AUX FEUX »



LES
NOUVELLES
ACTIONS



Ville d'Angers,
direction de l'Espace public



Les cyclistes



Ville d'Angers, direction Transports
Déplacements, les aménageurs



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros

Les panneaux « cédez le passage cycliste aux feux » sur les feux tricolores permettent aux cyclistes de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

En effet, le cycliste peut franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve qu'il cède le passage à tous les usagers qu'il croise, en particulier les piétons.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Depuis 2013, la Ville d'Angers réalise chaque année une campagne de « cédez le passage cycliste aux feux ». Ces différentes campagnes

ont, d'ores et déjà, permis la mise en place de près de 150 panneaux.



AXE 3

**DÉVELOPPER
ET ACCOMPAGNER
L'OFFRE DE SERVICES**

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

DOUBLER LE PARC D'ARCEAUX VÉLOS ET POURSUIVRE L'EXPÉRIMENTATION DES ARCEAUX CONNECTÉS

14



LES
NOUVELLES
ACTIONS

- Doubler le parc d'arceaux vélos sur l'espace public, soit la pose de 2 600 arceaux pour un total de 5 200 arceaux.
- Abriter certains arceaux vélos sous des abris ouverts pour protéger les vélos de la pluie.
- Se mettre progressivement en conformité, en neutralisant le stationnement motorisé dans les 5 mètres en amont des passages piétons de la ville d'Angers. (Expérimentation déjà en cours au niveau des carrefours à feux).
- Poursuivre l'expérimentation des arceaux connectés. Les cyclistes devraient, grâce à une application mobile, connaître leur disponibilité en temps réel.



Arceaux : Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements

Arceaux connectés :
Aldev, Ville d'Angers,



Les cyclistes



Ville d'Angers, direction de l'Espace
public



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros

2019
2025

Les arceaux vélos permettent de répondre aux besoins ponctuels de stationnement de courte durée au plus près de la destination finale. Ils sont majoritairement situés à proximité des commerces

et des équipements publics (administratifs, culturels, sportifs), pôles générateurs de trafic.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Une campagne de recensement des arceaux vélos a été réalisée à Angers en 2018 permettant de géolocaliser 2 600 arceaux dans le Système d'information géographique de la Ville d'Angers, soit une progression de 30 % en trois ans (2 000 arceaux vélos en 2015). Depuis 2017, Angers Loire Développement, en partenariat avec la Ville d'Angers, a expérimenté

la mise en place d'arceaux vélos connectés. Ils sont équipés d'un coffret qui renferme une longue chaîne antivol de haute sécurité. Connecté, un pass permet d'ouvrir et fermer ce dispositif. Deux arceaux connectés ont été installés devant l'école Bénier et deux autres vont être implantés devant la piscine Aquavita.

■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018⁹

Amélioration de la visibilité aux passages piétons : afin d'améliorer la sécurité des traversées piétonnes et la visibilité mutuelle avec les automobilistes, les cyclomoteuristes,

motocyclistes et cyclistes, seuls des emplacements de stationnement réservés aux vélos sont aménagés, sur la chaussée, cinq mètres en amont des passages piétons. Cette mesure,

prévue dans la loi d'orientation des mobilités, entrera en vigueur en 2019 pour les nouveaux aménagements. Les gestionnaires de voirie devront se mettre en conformité sur l'existant.

⁹ Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

15



LES
NOUVELLES
ACTIONS

QUADRUPLER LE NOMBRE DE BOX VÉLOS

Quadrupler le nombre de box vélos en ville d'Angers, soit l'implantation de 150 nouveaux box, un total de 200 box vélos.

86 box vélos sont déjà programmés :

- 36 box vélos individuels à implanter dans le cadre de la mise en service de la 2^e ligne de tramway (6 box vélos par station : Jérusalem, Patton, Montesquieu, Front de Maine, Monplaisir et Élysée).
- 50 box à installer sur l'espace public, dans le cadre du budget participatif (5 groupes de 10 box), aux abords d'équipements sportifs et récréatifs (AquaVita, stade Raymond-Kopa, piscine Jean-Bouin, la Baquette, la future patinoire, etc.).

64 box supplémentaires viendront compléter cette programmation.

L'expérimentation de box vélos connectés sera menée afin de répondre au plus près aux besoins des Angevins.



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les cyclistes



IRIGO, Angers Loire Métropole,
Ville d'Angers, Alter services



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Depuis 2010, des box à vélos individuels et sécurisés sont mis gratuitement à disposition des abonnés du réseau de bus Irigo. Situés aux arrêts de bus, ils permettent l'intermodalité. Leur gestion est confiée au délégataire du réseau de transports.

En 2017, 50 box vélos sont installés dans la ville d'Angers et sont accessibles aux abonnés Irigo.

Aujourd'hui, de nombreux Angevins souhaitent sécuriser leurs vélos dans l'espace public dans des box, notamment aux abords des établissements recevant du public et/ou dans l'hyper centre-ville d'Angers.

BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE D'ANGERS DE 2018

En 2018, les élus de la Ville d'Angers ont demandé aux Angevins de faire part de leurs idées pour améliorer leur environnement. Habitants, seuls, en collectifs ou en associations, ont suggéré des projets d'investissement dans l'espace public pour améliorer la vie quotidienne.

Du 4 au 22 octobre 2018, les Angevins étaient invités à voter parmi 59 projets. Le projet sur la multiplication de l'offre de stationnement vélo a été lauréat avec un objectif de création de 174 places de stationnement pour un budget de 169 000 euros en deux ans :

- 50 arceaux classiques supplémentaires (100 places de stationnement)
- 5 groupes de 10 box à vélos individuels permettant d'offrir 50 places de stationnement vélo sécurisés
- 12 arceaux connectés expérimentaux à fermeture électronique, dont on peut connaître la disponibilité en temps réels grâce à une application mobile. Chaque arceau permet le stationnement de 2 vélos, soit 24 places de stationnement.

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ VÉLO / TRANSPORTS EN COMMUN

16



LES
NOUVELLES
ACTIONS

Développer l'intermodalité vélos/transport en commun en créant 50 % de places de stationnement vélos sécurisées supplémentaires à proximité de la gare SNCF, soit la création de 270 places supplémentaires pour un total de 540 places

Pour cela, la Ville d'Angers va créer dans un premier temps :

- un deuxième parking collectif vélos sécurisé, ponctuel et payant (1€/48h) (environ 50 places) dans le parking Marengo
- deux parkings vélos collectifs sécurisés, un à chaque extrémité de la future passerelle de la gare (environ 100 places)

En outre, dans le cadre du projet du Pôle d'échange multimodal de la gare, la Ville d'Angers va étudier une offre de stationnement vélos diversifiée et quantitative en lien avec la SNCF.

2019
2025



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les cyclistes



Alter Services, Ville d'Angers, direction de l'Espace public, SNCF, Région des Pays de la Loire.



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 1,5 million d'euros

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Aujourd'hui, les Angevins ont un choix de plus en plus important en termes de mobilité (voiture, tramway, bus, train, vélo, autopartage, covoiturage...). Pour les aider à faire des choix judicieux dans cette multi-modalité, il est important de favoriser l'intermodalité qui permet d'utiliser et combiner différents moyens de transport lors d'un même trajet et plus particulièrement celle combinant le vélo.

À proximité de la gare, 270 places de stationnement vélos sécurisées existent déjà :

- 93 places de stationnement vélos sécurisées pour les abonnés (50 €/an, 20 €/trimestre ou 10 €/mois) dans les parkings Haras (50), Saint-Laud 1 (23) et Saint-Laud 2 (20) ;

- 137 places gratuites réservées aux abonnés mensuels et annuels TER dans les parkings vélos du Petit-Anjou (112) et Haras (25) ;
- 52 places viennent d'être créées début 2019 au sein du parking Marengo. C'est le premier parking vélos collectif, sécurisé et accessible à la journée (1€ pour 48h maximum). Il permet de diversifier l'offre de stationnement vélos à la gare.

■ Au national / Ce qui va changer avec le Plan vélo et mobilités actives national de septembre 2018¹⁰

Équipement des gares et pôles d'échange en stationnements sécurisés :

Le vélo est un moyen essentiel pour rejoindre les gares ; dans certains pays d'Europe du Nord, 40% des usagers quotidiens du train viennent

à vélo à la gare. Afin d'améliorer leur desserte à vélo, la hausse du nombre de stationnements sécurisés est nécessaire ; la future loi d'orientation des mobilités proposera de fixer à la SNCF des objectifs à atteindre d'ici 2024 en matière de stationnement

sécurisé. Les modalités de mise en œuvre de ces objectifs tiendront compte du foncier disponible autour des gares et pôles, et seront concertées avec les collectivités territoriales concernées.

¹⁰ Source : dossier de presse du gouvernement sur le Plan vélo et mobilités actives, 14 septembre 2018

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES



LES NOUVELLES ACTIONS

17

DIVISER PAR DEUX LE TARIF DES ABONNEMENTS DANS LES PARKINGS VÉLOS PUBLICS EN OUVRAGE

Afin de faciliter la promotion et l'utilisation de ces parkings, la Ville d'Angers demande à Angers Loire Métropole la possibilité de diviser par deux le tarif des abonnements dans les parkings vélos publics en ouvrage, soit 25 €/an, 10 €/trimestre ou 5 €/mois. Une campagne de communication permettra de faire connaître cette nouvelle grille tarifaire aux Angevins.



Ville d'Angers,
Angers Loire Métropole



Les cyclistes



Alter services

2019

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Soucieuse d'accompagner le développement du vélo et d'offrir aux usagers du centre-ville la possibilité de stationner leurs bicyclettes en toute sécurité, la Ville d'Angers s'est dotée de stationnements sécurisés dans ses parkings en ouvrage publics.

Ainsi, 222 places de stationnement vélos en enclos sécurisées avec des arceaux vélos sont proposées dans 6 parkings en ouvrage : Saint-Laud 1 (23 places), Saint-Laud 2 (20 places), Fleur d'Eau-les Halles (38 places), Bressigny (28 places), Molière (38 places) et Haras (75 places).

Ils sont tous accessibles par carte magnétique sauf le parking du Haras. Les tarifs des abonnements sont de 50 €/an, 20 €/trimestre ou 10 €/mois.

Ils sont exploités par le gestionnaire des parkings, la boutique du stationnement d'Alter Services située à la gare : (<http://parking-angers.fr>).

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

18

ÉQUIPER TOUTES LES ÉCOLES PUBLIQUES DU 1^{ER} DEGRÉ D'UN PARKING VÉLOS ET TROTINETTES

LES
NOUVELLES
ACTIONS

Équiper les 35 écoles publiques du 1^{er} degré d'un parking vélos et trottinettes, soit un rythme moyen de 6 parkings par an.



Ville d'Angers,
direction des Bâtiments



Écoliers, enseignants et personnels.



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 1,5 million d'euros

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Apprendre, dès le plus jeune âge, à se déplacer à vélo pour aller à l'école est un enjeu pour le développement de la part modale de vélo à Angers et pour favoriser l'émergence d'une génération vélo.

Aujourd'hui, le stationnement des vélos, mais aussi des trottinettes dans les 35 écoles publiques du premier degré n'est pas toujours qualitatif (ergonomie, sécurité, protection à la pluie...).

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

19

POURSUIVRE LE PRÊT GRATUIT DE VÉLOS VIA « VÉLOCITÉ » ET DOUBLER LA DURÉE DE PRÊT POUR LES ÉTUDIANTS

LES
NOUVELLES
ACTIONS

Poursuivre le prêt gratuit de vélos et doubler la durée de prêt pour les étudiants et les apprentis pour les inciter à utiliser le vélo comme mode de déplacement.

Ainsi, ces derniers pourront bénéficier d'un vélo pour une durée maximale de 24 mois (12 mois pour les autres utilisateurs).



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Personnes majeures habitant,
travaillant ou étudiant sur la ville
d'Angers



Prestataires (actuellement Angers Mob
Services et Cycles Cesbron)



200 000 €/ an en fonctionnement et
70 000 € / an en investissement

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

La Ville d'Angers propose, depuis 2004, le prêt gratuit de vélos pour les Angevins via l'agence Vélocité. Ce service municipal situé près de la gare SNCF est ouvert au public du mardi au vendredi de 9h30 à 18h30.

Un vélo est attribué gratuitement pendant 12 mois maximum aux personnes majeures habitant, travaillant ou étudiant dans la ville d'Angers. En cas de détérioration, de vol ou de non restitution, une participation financière est demandée aux bénéficiaires de ce service.

70 % des bénéficiaires de ce service sont des jeunes entre 18 et 26 ans, en grande majorité des étudiants.

La flotte est constituée de 2 750 vélos, renouvelée tous les ans d'une centaine de nouveaux vélos et est entretenue par une équipe de cinq agents dont quatre en reconversion professionnelle ou en repositionnement santé. Des prestataires assurent le stockage et l'entretien des vélos.

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

ENCADRER LE DÉPLOIEMENT DES VÉLOS EN LIBRE SERVICE – FREE-FLOATING

20



LES
NOUVELLES
ACTIONS

Afin d'encadrer et d'améliorer les conditions d'exploitation, la Ville d'Angers va signer une convention avec chacun des opérateurs. En échange de l'autorisation temporaire d'occupation de l'espace public, la convention fixe les obligations des parties.

La Ville d'Angers s'engage à ne pas demander, à l'opérateur, le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

L'opérateur s'engage à :

- Respecter la législation et les normes nationales afférentes à l'usage des vélos.
- Souscrire une police d'assurance permettant de protéger les tiers des dégâts provoqués par les vélos.
- Respecter, outre les prescriptions du Code de la Route, les normes françaises et européennes de référence en matière d'équipements et de sécurité de ses vélos.
- Mettre en place une équipe dédiée à l'exploitation et à la maintenance du service.
- Mettre à disposition des utilisateurs, des vélos qui répondent aux exigences permanente de sécurité liées à une utilisation sur le domaine public.

- Rappeler, de façon régulière, les bonnes pratiques de circulation et de stationnement des vélos afin qu'ils soient les moins gênants possible à l'égard des autres usagers, en particulier pour les piétons.
- Remettre un bilan annuel quantitatif à la collectivité, notamment afin d'apprécier l'impact de cette offre sur la part modale en déplacement.
- Mettre à disposition de la Ville d'Angers des données sur l'activité, qui resteront confidentielles et réservées à des besoins d'analyse et d'étude (nombre de vélos, pourcentage de vélos vandalisés et volés, nombre de courses réalisées dans la ville, localisation des points de prise/dépose, tracé des déplacements des usagers à vélo sur l'espace public (données agrégées), etc.



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les Angevins



Indigo et Pony Bike, Ville d'Angers,
direction Espace public



Investissement des partenaires

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Sans station, ni génie civil, ces vélos sont munis d'un cadenas connecté, qui se débloquent via un QR code et une application smartphone, une fois le service payé.

Ces nouveaux services sont entièrement privés et la Ville d'Angers les autorise à exploiter l'espace public via une autorisation temporaire d'occupation de l'espace public.

Ils possèdent chacun une équipe terrain qui assure la maintenance et le repositionnement des vélos au quotidien afin d'adapter l'offre de vélos aux demandes des utilisateurs.

La Ville d'Angers a délivré une autorisation temporaire d'occupation de l'espace public à deux opérateurs privés (Pony Bike et Indigo).

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES



21

LES
NOUVELLES
ACTIONS

EXPÉRIMENTER LA LOCATION PARTAGÉE DE VÉLOS-CARGO

Dans le cadre de Citiz, expérimenter la location partagée de deux vélos-cargo, dans un premier temps, afin que les Angevins puissent expérimenter cette offre de mobilité.



Ville d'Angers,
Direction Transports Déplacements



Les Angevins



Alter services et l'association
Place au vélo



À préciser, en liaison avec Alter services

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Dans le cadre de sa politique de développement des déplacements doux, la Ville d'Angers a mis en place un service d'autopartage (Citiz) depuis 2011. Aujourd'hui, c'est la société publique locale Alter services qui en assure le développement avec une flotte de 18 véhicules (de la citadine au ludospace), répartis sur dix stations.

Les Angevins souhaitent utiliser de nouveaux modes de déplacement notamment les vélos-cargo. Pouvoir louer un vélo-cargo permet de répondre aux besoins ponctuels de certains ou d'expérimenter ce mode actif avant d'envisager l'achat de son propre vélo-cargo.

AXE 3 DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES



LES
NOUVELLES
ACTIONS

22

PROPOSER UNE CARTE VÉLO ET UN CALCULATEUR D'ITINÉRAIRE À VÉLO, EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE INTELLIGENT

- Éditer une nouvelle cartographie des aménagements cyclables de la Ville d'Angers, tant sur son site internet qu'à travers l'édition et la diffusion d'une cartographie papier.
- Mettre en place une application de calcul et de guidage d'itinéraires à vélo en lien avec le projet de territoire intelligent.



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les Angevins



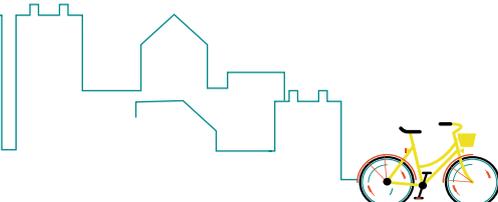
20 000 euros pour l'application de calcul et de guidage d'itinéraires à vélo

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

La Ville d'Angers a intégré, dans son système d'information géographique (SIG), la mise à jour de ses aménagements cyclables, qui sera transmise en open data afin d'enrichir les données telles qu'OpenStreetMap. En effet, les applications de calcul et de guidage d'itinéraires à vélo s'appuient sur OpenStreetMap, qui est un projet international ayant pour but de créer une cartographie libre.

Parallèlement, la Ville d'Angers est engagée dans un projet de territoire intelligent afin de mettre l'innovation au cœur de la ville durable et inclusive.



AXE 4

**SUIVRE
ET ÉVALUER
LE PLAN VÉLO**

AXE 4 SUIVRE ET ÉVALUER LE PLAN VÉLO

23

MESURER LA PRATIQUE CYCLABLE GRÂCE AU COMPTAGE DES VÉLOS

Mesurer la pratique cyclable grâce au comptage des vélos.

Définir au préalable :

- La localisation des points de comptages (goulot de trafic, axes stratégiques, etc.)
- Les modalités de comptages (comptage automatique et/ou manuel), etc.

Une hypothèse alternative dépendante du déploiement du territoire intelligent pourra se substituer aux comptages classiques.



Ville d'Angers,
direction Transports Déplacements



Les cyclistes



Ville d'Angers, direction de l'Espace public



Dans le cadre de l'enveloppe annuelle
de 1,5 million d'euros ou du projet de
Territoire Intelligent

2019
2025

LES
NOUVELLES
ACTIONS

Le comptage vélo est un outil majeur d'évaluation et de planification d'une politique vélo. De nombreuses villes françaises ont déployé une stratégie de comptage en combinant le comptage manuel et automatique. Les lieux stratégiques sont généralement situés sur les goulots de trafic (franchissements

de fleuve ou de rivière, de périphérique, de voie de chemin de fer ou d'une artère menant à un pôle générateur de trafic). Cette stratégie ne permet pas de compter tous les cyclistes, mais elle donne une bonne visibilité des flux et des évolutions de fréquentation sur ces points de passage stratégiques.

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Sur la ville d'Angers, des comptages manuels ont déjà été réalisés, mais pas de manière

systématique et régulière, ce qui ne permet pas d'exploiter les données de manière efficiente.

AXE 4 SUIVRE ET ÉVALUER LE PLAN VÉLO

24

TRAVAILLER AVEC NOS VILLES JUMELLES POUR ÉCHANGER SUR LES BONNES PRATIQUES CYCLABLES

Échanger avec nos villes jumelles sur les
bonnes pratiques cyclables

LES
NOUVELLES
ACTIONS



Ville d'Angers,
direction Relations internationales



Les Angevins



Ville d'Angers, direction Transports
Déplacements

2019
2025

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

La Ville d'Angers est partenaire de nombreuses villes à travers le monde : Haarlem (Pays-Bas), Osnabrück (Allemagne), Pise (Italie), Wigan (Angleterre), Bamako (Mali), Yantai (Chine), Austin (États-Unis) et enfin Södertälje (Suède). Afin de faire vivre ses partenariats européens, Angers s'appuie sur un dispositif d'échanges de jeunes « ambassadeurs ».

En 2012, elle s'est vue décerner le label « Ville euro-citoyenne » par le ministère des Affaires étrangères, distinguant ce système mis en place depuis 1967, unique en France, et qui contribue à forger une image dynamique et positive de l'Europe.

AXE 4 SUIVRE ET ÉVALUER LE PLAN VÉLO

25

POUR SUIVRE LE DIALOGUE ET LA CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES ACTEURS LOCAUX

- Poursuivre les réunions mensuelles avec l'association Place au vélo
- Poursuivre la concertation avec les Conseils des citoyens de quartier afin de suivre l'avancée de la mise en œuvre du Plan vélo de la Ville d'Angers.



Ville d'Angers,
Direction Transports Déplacements



Les associations et les acteurs locaux

2019
2025

LES
NOUVELLES
ACTIONS

..... ACTIONS EN COURS OU DÉJÀ RÉALISÉES

Depuis plusieurs années, la Ville d'Angers rencontre régulièrement l'association Place au vélo et lui présente certains projets d'aménagements cyclables afin de recueillir son avis.

En 2017, la Ville d'Angers a lancé une concertation auprès des Conseils des citoyens de quartier pour l'élaboration de son Plan vélo.



VILLE D'ANGERS
Direction Transports Déplacements
Boulevard de la Résistance et de la Déportation
BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02